



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 8

16 Juin 2026

Présidence : Mme Sophie CHARRUET

Présents : (en Visio) Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Emilie BORDIGA, Clarisse PANAIAS, Lisa PAULEAU (CTD).

Absents excusés : Mr Julien TERRUEL

Absent : Mme Maria Amélia RIBEIRO DE SOUSA

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

Soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

Soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du

District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclameur et sera remboursé dans le cas où le club réclameur obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la

Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H30



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

- ➡ Restreinte : S. CHARRUET, M-A RIBEIRO de SOUSA, E. BORDIGA
- ➡ D1FSeniors : E. BORDIGA, S. CHARRUET, M-A RIBEIRO de SOUSA
- ➡ Rassemblement U14F - U17F : J. TERUEL
- ➡ Coupe des Alpes Futsal : C. PANAIAS, M-A RIBEIRO de SOUSA.
- ➡ Plénière : Tous les membres

ORDRE DU JOUR

- ➡ Préparation rentrée Foot Féminin « Octobre Rose ».

1 – Suivi compétitions Seniors F

Le championnat s'est terminé avec 3 forfaits. Un forfait pour le club du Champsaur et deux forfaits pour l'Entente Sisteron/Mison/ Aiglun.

1^{er} Entente OBSC/SAINT CREPIN, 2^{ème} US VIVO 04, 3^{ème} CA DIGNE 04, 4^{ème} A F Champsaur VALGAU, 5^{ème} Entente Sisteron/ Mison/ Aiglun, 6^{ème} US Moyenne Durance, 7^{ème} GAP Foot 05.

Les deux journées de Play off se joueront le 3/05 et le 10/05/2026. Seulement les 4 premières équipes du classement du championnat y participent.

OBSC/ST Crépin – AF Champsaur VALGAU à 15H le 3/05/2026 à Briançon. **7 -2**

US VIVO 04 – CA Digne 04 à 15 H le 3/05/2026 à Villeneuve. **0 -3**

Le 10/05/2026 se sont déroulées la finale et la petite finale des Play off. Les résultats de la journée du 3/05/2026 ont permis à toutes les équipes participantes de recevoir. La commission n'avait pas prévu de terrain neutre pour cette journée.

CA Digne – OBSC/ST Crépin **0 – 4**

AF Champsaur Valgau – US VIVO **4 – 1**



PÔLE TECHNIQUE

Classement

1^{er} OBSC/ST Crépin

2^{ème} AFCV

3^{ème} US VIVO 04

4^{ème} CA DIGNE 04

Points négatifs : Faire un rappel aux clubs et à la CDA que les rencontres se jouent 2X40' (au lieu de 35' la saison précédente).



PÔLE TECHNIQUE

CHALLENGE SPORTIVITE FEMININE

CLUBS	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL DIVISE PAR 6 (A)	DOSSIER DISCIPLINAIRES	NB DE MATCHS DE SUSPENSIONS (B)	TOTAL (A) + (B)	NB MATCHS JOUES	COEFFICIENT	PTS DE PENALITES
DIGNE	1	0,17	0	0	0,17	12	0,014	+1
AFCV	1	0,17	0	0	0,17	11	0,015	0 *
GAP	0	0	0	0	0	12	0,00	+1
BRIANCON	0	0	0	0	0	12	0,00	+1
SISTERON	0	0	0	0	0	10	0,00	0 *
VIVO	1	0,17	0	0	0,17	12	0,014	+1
USMD	3	0,5	0	0	0,5	12	0,042	+1

* AFCV et SISTERON/MISON/AIGLUN ayant déclaré au moins un forfait au cours de la saison, les clubs précités ne pourra prétendre à la bonification de points et au titre de lauréat du Challenge de la Sportivité.

Vainqueur : BRIANCON, départage au meilleur classement sportif

2 - Coupe RICHERME

Le club de US VIVO 04 a été qualifié directement pour les ½ Finales.

Résultats des ¼ de Finales de la Coupe RICHERME

- CA DIGNE – USMD **2-2 TAB 3-2**
- AF CHAMPSAUR VALGAU – ENT SISTERON/MISON/AIGLUN **3-1**
- GAP FOOT 05 – ENT OBSC/ST CREPIN **5-0**

Equipes qualifiées pour les ½ Finales : CA Digne, AFCV, GAP Foot 05, US VIVO 04.

Le tirage au sort pour les ½ Finales a été effectué par les pensionnaires du Sport étude féminine de Sisteron le mardi 10 mars.

Les ½ Finale se joueront dimanche 5/04/2026 :

- US VIVO 04 – GAP Foot 05 se jouera à 12H30 à Villeneuve. **1-1 TAB 5-6**
- AFCV – CA Digne 04 se jouera à 15H à Saint Bonnet. **2-3**

GAP Foot 05 et CA Digne 04 se qualifie pour la Finale de la Coupe RICHERME. **0 – 4**

Le club du CA Digne remporte le match contre GAP Foot 05. Félicitations aux deux équipes

3 – Rassemblement U14 U17 F



PÔLE TECHNIQUE

Le match de gala a rassemblé 20 filles. La rencontre s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Des arbitres officiels avaient été prévu pour cette rencontre. Merci à Julien pour son investissement.

4 – Coupe FUTSAL

L'équipe de MVR vainqueur de la Coupe Futsal. Félicitations aux deux équipes.

5 – Opération TOUTES FOOT

24 clubs engagées dans ce dispositif « Toutes Foot ». 19 clubs ont déposé au moins une action.
Le jury a été réalisé en Visio avec tous les membres de la commission.
Les 3 lauréats départementaux sont : AFCV, CA DIGNE 04, ASF TALLARD.
Le club de l'AFCV a été retenue par la commission régionale et se rendra à Clairefontaine pour la remise des récompenses.

6 – Formation Dirigeantes

A ce jour il n'y a pas de formation dirigeantes mise en place.

CSR

Dossier n° 074 (code 1005) Match n° 54491272 ENTENTE SISTE /MISON/AIG – AF CHAMPSAUR VALGAU du 22/03/2026.

QUESTIONS DIVERSES

La date d'engagement pour les équipes séniors pour la rentrée prochaine a été fixée au 7/09/2026.

COURRIERS

Courrier de EP Manosque du 9/06/2026 : Engagement équipe Séniors F pour la saison 2026 - 2027



PÔLE TECHNIQUE

LISTE DES REFERENTS FEMININS DES CLUBS

Alliance Football Champsaur Valgaudemar	Jimenez Mickaël	0628504204
US VIVO 04	Bourzeix Fabien	0676848609
Entente OBSC/St Crépin	Boulouarn Judicaël	0609561195
Entente Sisteron/Mison/Aiglun	Jejoulli Jaouad	0612831454
Gap Foot 05	Colombo Dylan	0668775295
CA Digne 04	Dini Patrice	0608930958
USMD	Moroso Romain	0608520115

RENTREE DU FOOT FEMININ

La commission est réunie ce soir pour évoquer la rentrée du Foot Féminin qui se déroulera le 3/10/2026. Pour que cette journée soit une réussite il n'y aura pas de plateaux Foot éducatif. Nous accueillerons un public de filles licenciées et de non licenciées de U6F à U16F, nous solliciterons également des clubs qui ont des licenciées Séniors loisirs.

Différentes démarches vont être effectuées :

- Lieu de l'évènement (05)
- Contact avec la CPAM pour « OCTOBRE ROSE »
- Commande de maillots (récompenses)
- Des flyers vont être réalisés et distribués dans les forums de rentrée de septembre. Une communication sera faite par Emilie (office de tourisme).
- Le contenu de cette journée sera peaufiné début septembre.

La séance est levée à 19H30.

Prochaine commission en Présentiel Jeudi 3 Septembre 2026 à 18H00.

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA